

LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT

MARS 2007: Numéro spécial "SONDAGES"

Voulons-nous vivre dans un parc naturel régional?

BUREAU

Président : J.-P. Gabireau Vice-Président : S. Bédos-Secrétaire : L.-P. Cauvin Trésorière : A. Bizot

Administrateur : Y. Bouttes

la faveur des prochaines échéances électorales et . . • de l'adhésion de plusieurs candidats présidentia-Lbles au pacte écologique de Nicolas Hulot, ainsi que de la publication du rapport du GIEC sur le réchauffement de la terre, de plus en plus de Français prennent conscience de l'impact sur sa psanète de notre mode de vie. Ils mesurent de mieux en mieux aujourd'hui les graves conséquences de la recherche effrénée du progrès et de la sempiternelle augmentationdu P.I.B., sans lesquelles rien ne serait possible, et ceau détriment souvent de la qualité de la vie.

Ils ont à l'esprit qu'il va bien falloir penser, raisonner, consommer et vivre autrement, voire de faire évoluer le modèle économique. Ils ont du cœur : l'avenir de leurs enfants, de leurs petits-enfants et des générations futures les préoccupe grandement. Ils ont conscience de tout cela, mais pensent que c'est aux "politiques" d'agir et de décider. Certes, mais quand et comment ?...

Il nous appartient, à nous les citoyens, de les inciter à agir pour répondre à ce "quand" et à ce "comment" qui nous taraudent parce que le temps presse, parce que la planète n'a plus le temps d'attendre, il ne s'agit plus de "regarder ailleurs tandis que la maison brûle". On ne peut plus se contenter d'engagements qui ne valent que le temps d'une campagne électorale, qu'elle soit présidentielle, législative, régionale, départementale ou municipale, il faut de l'action dans la durée et engagée dès maintenant.

Voilà pour le "quand". Et le "comment", direz-vous? Pour y répondre, à Sermaise Environnement, nous avons nos idées et parmi celles-ci, une parmi d'autres qui n'a échappé à personne, puisque nous en avons beaucoup parlé au cours de l'année écoulée, à savoir la demande que nous avions faite à la Municipalité de l'inclusion de notre Commune dans le périmètre d'étude de la révision de la charte du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse.

Cette opportunité de protéger sur le long terme la nature et notre environnement en intégrant un parc naturel régional permet de bénéficier des compétences acquises et reconnues aux structures administratives de celui-ci en matière de :

Préservation des milieux naturels et des paysages.

- Contribution à l'aménagement du territoire : enfouissement par exemple des lignes électriques et téléphoniques, montage et étude des dossiers d'aménagements respectueux de la nature et de l'environnement, recherche de financements (aides et subventions), ce que les petites communes, faute de moyens, ne parviennent pas à faire, sauf en avant recours à des cabinets extérieurs dont les interventions ne sont pas sans incidence sur les budgets communaux.
- Développement économique, social, culturel et amélioration de la qualité de la vie
- Accueil, éducation et information du public.
- Réalisation des actions expérimentales et contribution à des programmes de recherche...

Notre Commune, sur décision unanime de son Conseil municipal, n'est pas inscrite dans le périmètre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Pour des motifs "obscurs", le Conseil municipal a en effet décidé, à l'unanimité, de ne pas "candidater" et de surcroît, toujours à l'unanimité, a refusé de consulter la population sur cesujet d'importance comme nous le lui avions demandé. Cette attitude, que nous estimons dommageable, fragilise nos territoires situés entre deux P.N.R., celui du Gâtinais français et celui de la Haute Vallée de Chevreuse (cf. carte page 4) qui bénéficient de solides protections environnementales.

Ainsi, l'implantation de carrières, de centres d'enfouissement de déchets, de programmes autoroutiers, le passage de nouvelles lignes à haute tension, la création du-quatrième périphérique reliant A12, A11, A10, A6, etc., ces projets, impossibles sur les territoires protégés des P.N.R. voisins, trouveront sur nos territoires ouverts à toutes les nuisances et pollutions l'accueil et l'asile qui leur conviennent.

Nous pensons que la réflexion prospective de Sermaise Environnement sur un tel sujet, qui engage l'avenir environnemental de notre Commune, mérite mieux que des votes négatifs unanimes à répétition de notre Conseil municipal; c'est pourquoi l'assemblée générale de notre Association a décidé d'organiser une consultation de la population dans le cadre d'un sondage d'opinion.

SERMAISE ENVIRONNEMENT

Association pour la protection de l'environnement et l'amélioration de l'habitat-18, rue de la Grosse-Haie, 91530 SERMAISE - Courriel : serm-environnement@hotmail.fr Un peu d'histoire et quelques explications complémentaires

es révisions des chartes des parcs naturels régionaux (P.N.R.), qui interviennent tous les 12 ans, permettent aux communes situées à la périphérie des parcs de demander leur inclusion dans le périmètre d'études préa-lable à la révision de leur charte, ce qui a pour effet d'élargir les périmètres desdits parcs.

La charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse étant en cours de révision, notre Association, dans un souci pérenne de protection de la nature et de l'environnement sur le court, moyen et

Hors de toute polémique, il est à remarquer que notre Conseil municipal, depuis l'intégration de notre Commune à la Communauté de Communes de Dourdan, pour ne pas déplaire aux "puissants" tout en cédant à d'autres considérations oiseuses, s'aligne sur les positions prises par la Communauté de Communes. Dans ce nouveau contexte, les conseils municipaux aliènent leur liberté, se défilent, fuient leurs responsabilités et bradent les intérêts

long terme, s'est résolument engagée pour que notre Commune fasse acte de candidature.

Malheureusement, le Conseil municipal a rejeté unanimement le principe d'une demande d'intégration par délibération du 3 juillet 2006.

Considérant le rejet de notre demande, pour le moins insolite et incongrue, nous avons demandé par courrier à M. le Maire d'organiser un référendum d'initiative populaire afin que la population de Sermaise puisse se prononcer sur un sujet de cette importance et qui la concerne.

Notre demande a été rejetée à neuveauunanimement par le Conseil municipal de notre Commune lors d'un vote qui a eu lieu le 23 novembre 2006.

Simultanément à ces deux rejets consécutifs, nous constatons que, sauf les élus de Saint-Chéron et ceux des communes de la Communauté de Commune du Pays de Limours, les élus de la vallée de l'Orge se sont prononcés contre notre demande.

Réflexions

des populations qu'ils sont sensés représenter et défendre. Ce jeu pervers de mécanismes "démocratiques", qui ont cours depuis de nombreuses années déjà au niveau national comme au niveau européen, transpose localement des pratiques de pouvoir dévoyant la démocratie. Les citoyens assistent impuissants à la dévalorisation de leur bulletin de vote et sont du coup dépossédé de leurs droits de regard sur la vie dela cité.

Persuadés que la révision de la charte du Parc Naturel Régional (P.N.R.) voisin est une formidable opportunité qu'il ne faut pas manquer, en raison des garanties que génère pour une commune l'appartenance à un P.N.R., nous disons qu'il ne faut pas laisser à d'autres le soin de décider à notre place de ce qui est bon pour notre Commune et ses habitants.

Puissent nos élus réfléchir aux conséquences de leur inconséquence !...

Quels sont les missions pour une commune et les avantages pour ses habitants d'appartenir à un PNR?

1. Maîtriser l'évolution du territoire

1.1. Gérer des espaces naturels en évitant leur morcellement, en interdisant le mitage, en préservant et en améliorant la qualité écologique des zones humides, en protégeant les espaces naturels afin de préserver la biodiversité, en menant une politique de reconquêtes par des acquisitions foncières, en encourageant une agriculture rentable respectueuse del'environnement, en favorisant une gestion qualitative de la forêt et des lisières, en mettant en œuvre des orientations paysagères, en veillant à une gestion et à un aménagement qualitatifs des infrastructures routières, en développant des aménagements piétonniers et cyclables, en agissant sur les nuisances sonores aériennes.

1.2. Gérer les espaces urbanisés par un développement maîtrisé, en économisant l'espace, en augmentant modérément la population, en maintenant un équilibre économique et social, en renforçant la coopération intercommunale.

2. Protéger et valoriser les patrimoines

2.1. Protéger les espaces naturels et les espèces en préservant les réseaux d'espaces naturels des milieux remarquables, en valorisant la diversité forestière, en mettant en œuvre des programmes pour les espèces animales et végé-

tales menacées, en mettant en œuvre une gestion équilibrée de la grande faune, en entretenant et en restaurant les rivières, en préservant les zones d'inondations naturelles.

2.2. Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager pour ses habitants, les visiteurs et le tourisme, en garantissant la spécificité des paysages, en soutenant l'activité agricole; en améliorant les paysages à proximité des urbanisations, en soutenant une gestion sylvicole respectueuse de la diversité, en préservant et en valorisant les paysages liés à l'eau, en favorisant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aériens, en informant et sensibilisant l'intérêt pour le patrimoine paysager.

2.3. Préserver et valoriser le patrimoine bâti en réalisant l'inventaire du patrimoine vernaculaire, en forçant l'identité des bourgs villages et hameaux, en préservant le petit patrimoine, en assurant le maintien et l'avenir du bâti agricole de qualité, en menant une politique d'acquisitions foncières pour des espaces particulièrement sensibles

3. Développer un projet de vie locale

3.1. Maintenir l'activité agricole en préservant l'intégrité des unités agricoles, en maintenant et en développant une activité des fonds de vallée, en contribuant mation touristique.

à une gestion respectueuse de l'environnement, en favorisant la diversification, en encourageant les projets de reconversion à l'agriculture biologique et en soutenant la commercialisation des produits locaux.

3.2. Encourager les activités commerciales et de services en créant un parc d'activité intercommunal, en développant des activités de services au sein des zones urbanisées (services, artisanat et commerces). Pour ce faire, le parc se dote d'agents de développement économique afin de mener des actions efficaces (groupes de travail, prospection des entreprises, aides aux communes pour monter les dossiers, partenariats avec les chambres de commerce).

3.3. Développer les activités culturelles en préservant les richesses de la mémoire locale, en favorisant la vie culturelle et le tourisme "nature culture" de proximité et de fin de semaine, en renforçant la vocation du tourisme vert centré sur la randonnée, en favorisant le développement de services touristiques de structures d'hébergement et de restauration adaptées, en organisant la fréquentation autour de la valorisation et de la préservation du patrimoine, en coordonnant les moyens et actions en matière d'information touristique.

4. Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du parc en diversifiant les supports de communication, en renforcant les échanges et la sensibilisation, en impliquant les habitants, en informant les visiteurs, en créant une garde verte intercommunale, en amplifiant les actions d'éducation à l'environnement (structure d'accueil et sites d'animation).

5. Structurer et organiser les moyens du parc. L'ensemble des collectivités du parc s'appuie sur une organisation commune appelée syndicat mixte d'aménagement et de gestion du P.N.R.

Ces compétences sont les suivantes : informer, sensibiliser et associer les habitants et les élus à la gestion du territoire ; participer à l'aménagement du territoire et | nautés de communes.

apporter un appui technique aux communes pour la réalisation des projets, y compris leur conception : susciter l'émergence de politiques partagées.

Le parc est l'interlocuteur privilégié de l'État et des collectivités locales, il développe un partenariat avec les différentes structures intercommunales et commu-

Ouels sont les inconvénients d'appartenir à un P.N.R. ?... Combien ca coûte ?...

Lors de la réunion publique qui s'est tenue le 20 Juin 2006 à Dourdan, le Maire d'une Commune du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse, par ailleurs engagé dans la gestion du Syndicat mixte du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse ainsi que dans la Fédération des P.N.R. de France, a répondu à ces deux questions :

"Il n'y a que des avantages pour une commune à intégrer un Parc Naturel régional et, très honnêtement, je n'y vois aucun inconvénient."

"La modeste contribution acquittée par les communes est très largement compensée par les aides, subventions, conseils, montages de dossiers et assistance dont bénéficient les communes appartenant à un parc naturel régional."

La Pomme Verte pour tous ?..

maise Environnement diffuse deux fois par an La Pomme Verte à l'ensemble des habitants de la Commune. Cette diffusion de 650 exemplaires, à chaque édition, représente un coût qui est provisoirement assuré par nos mécènes et bénévoles (qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés!) et

d'aucune subvention. De cette pratique, l'Association en retire une très bonne image qui contribue à l'accroissement de son audience dans la population ainsi qu'à une augmentation du nombre de ses adhérents. Toutefois, sachant que cette charge serait insupportable au regard des seuls qui pourrait difficilement être supportée produits de l'Association, il a semblé op- Merci d'avance pour votre participation

Depuis quelques années maintenant, Ser- | par notre Association qui ne bénéficie | portun, dans le cadre de ce sondage. de connaître l'opinion des habitants de la Commune afin de savoir si les efforts d'information entrepris par Sermaise Environnement méritent d'être poursuivis à l'aune de l'intérêt que manifestent les habitants de Sermaise pour cette publication très largement diffusée.

AVIS DE LA POPULATION DE SERMAISE **OUESTIONNAIRE-SONDAGE D'OPINIONS**

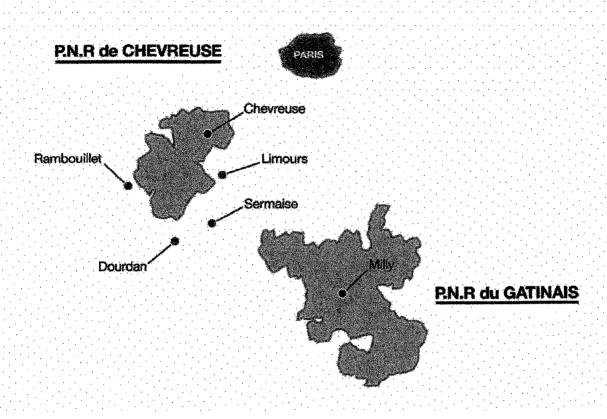
Êtes-vous pour ou contre l'inscription de notre Commune dans le périmètre d'étude de révision de la charte du P.N.R.	Étes-vous pour ou contre recevoir dans votre boîte à lettres chaque numéro de "La Pomme Verte" ?
de la Haute Vallée de Chevreuse ? Nombre de personnes consultées dans votre foyer	Nombre de personnes consultées dans votre foyer
Nombre de personnes pour	Nombre de personnes pour
Nombre de personnes contre	Nombre de personnes contre
Commentaires:	Commentaires:
	•

Merci de remettre votre avis au plus tard le 25 mars 2007 en remplissant le questionnaire ci-dessus qui sera déposé dans la boîte à lettres de l'une des adresses suivantes à votre choix :

- Sermaise-Bourg: 18, rue de la Grosse-Haie (face à l'entrée de l'école primaire) 26, route de Mondétour
- Blancheface/Le Mesnil: 29, Grande-Rue, à Blancheface
- Da Charpenterie/La Rachée: 18, rue des Sources
- Hameau de Bellanger : 8, allée de la Ferme

Vous pouvez également répondre à ces sondages par internet : serm-environnement@hotmail.fr

Situation en Ile-de-France (Sud/Sud-Ouest) des Parcs Naturels Régionaux du Gâtinais Français et de la Haute Vallée de Chevreuse



BULLETIN D'ADHÉSION / COTISATION	
Nom ————————————————————————————————————	
TéléphoneCourriel	
Adhère à Sermaise Environnement, 18, rue de la Grosse-Haie, 91530 Sermaise Courriel : serm-environnement@hotmail.fr	
COTISATION INDIVIDUELLE 15€ □ ADHÉSION SOUTIEN 25€ + □	
COTISATION COUPLE 20 € ☐ COTISATION JEUNE (10-18 ans) 5 € ☐	
Établir les chèques à l'ordre de Sermaise Environnement	